



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
CABINET DU PREFET
SIDPC**

N° Spécial

30 octobre 2023

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 30 octobre 2023

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB/DS/ SIDPC N°2023-882	25.10.2023	Arrêté préfectoral portant approbation de la disposition générale « soutien des populations » pour le département des Hauts-de-Seine.	3

Arrêté préfectoral CAB/DS/SIDPC N°2023-882 du 25 octobre 2023 portant approbation de la disposition générale « soutien des populations » pour le département des Hauts-de-Seine

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code de sécurité intérieure ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La disposition générale « soutien des populations » est approuvée. Elle prévoit, notamment, la récurrence des mises à jour du dispositif ORSEC départemental.

ARTICLE 2

Un exemplaire du document sera mis à disposition des partenaires publics et privés concourant à la résolution des crises du département.

Le préfet de police et le préfet secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris se verront remettre un exemplaire également.

ARTICLE 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 4

Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 25 octobre 2023

Le préfet des Hauts-de-Seine

signé

Laurent HOTTIAUX

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>